



Faire venir ma mère marocaine en France ?

Par **Milou83**, le **04/02/2021** à **19:11**

Bonjour, (on dit Bonjour en arrivant quelque part, non ?),

Je souhaite faire venir ma mère marocaine en France, dans le cadre du regroupement familial. Je suis de nationalité française. Quelles sont les conditions que je doive remplir ?
Merci de votre réponse.

Cordialement.

Par **amajuris**, le **04/02/2021** à **20:43**

Bonjour,

votre mère doit s'adresser à un consulat de France au Maroc pour obtenir un visa long séjour ascendant de Français.

deux cas :

- soit votre mère a des moyens propres pour résider en France et avoir une couverture maladie.

- soit votre mère n'a pas les moyens et vous devez vous engager pour y subvenir y compris en matière de couverture maladie.

le principe est que votre mère de nationalité marocaine, ne soit jamais à la charge de la

France.

vous pouvez consulter ce lien :

<http://assouevam.fr/Visa-long-sejour-Ascendant-a-charge-d-un-e-citoyen-ne-francais-e.html>

salutations